CE N'EST PAS PARCE QUE LES CHOSES SONT DIFFICILES QUE NOUS N'OSONS PAS, C'EST PARCE QUE NOUS N'OSONS PAS QU'ELLES SONT DIFFICILES – SÉNÈQUE

100% agriculteurs

Le magazine de la Coordination Rurale – 6 € – Été 2016 n°3

DOSSIER

Dans la chasse aux phytos, les agriculteurs sont la cible parfaite

Entre lobbies phytosanitaires, associations écologistes et État : ils n'ont aucun répit !

CR Agriculteurs Responsables

p. 03
CHAMP LIBRE
éditorial
100 % agriculteurs
PAC 2020 à la française : un naufrage

PLEIN CHAMP p. 12

Dans la chasse aux phytos, les agriculteurs sont la cible parfaite

Entre lobbies phytosanitaires, associations écologistes et État : ils n'ont aucun répit !

p. 04
À TRAVERS CHAMP
En images, les actions et événements de ces derniers mois.

p. 08
À TOUT BOUT DE CHAMP

Actualités de la profession et de la CR.

p. 18
SUR LE CHAMP
Point de vue de Joseph Martin, président de la CR Ille-et-Vilaine.

p. 20
CHAMP D'ACTION
Les TCS : des bonnes pratiques agricoles qui gagnent du terrain !

p. 23
LA CLÉ DES CHAMPS
Focus sur les Safer et leurs pratiques « étonnantes »

p. 24
EN HAUT DU CHAMP
Rencontre avec **Eric Lavoine,** céréalier dans la Somme.

100% agriculteurs **est édité en juin 2016 par Coordination Rurale** – BP 50590 – 1 impasse Marc Chagall – 32022 Auch cedex 9 ◇ Directeur de publication : Alain Combres ◇ Dessinateur : Bauer ◇ Photographies : Thierry Guilbert, Fotolia, Thinkstock ◇ Conception, secrétariat de rédaction, mise en pages : service communication de la Coordination Rurale Union Nationale ◇ Dépôt légal : ISSN 2491-052X ◇ Tirage 6000 exemplaires ◇ Document imprimé par imprimerie BCR – Zone artisanale la Fourcade – 32200 Gimont, une entreprise Imprim'vert, procédé CtP avec des encres végétales.

éditorial
100% AGRICULTEURS

PAC 2020 à la française : un naufrage

Le 31 mai dernier à Amsterdam Stéphane Le Foll a remis isolément ses propositions déprimantes pour la PAC 2020 à ses collègues européens qui ne demandaient rien.

On aurait pu penser qu'après les manifestations de ces derniers mois où dominait un slogan labellisé Coordination Rurale – des prix, pas des primes – et au vu de la situation catastrophique de l'agriculture, la France aurait remis en cause les orientations passées et présentes de la PAC.

Hélas les propositions de Stéphane le Foll relèvent de la pure provocation.

En préambule il affirme que la PAC « a su évoluer au fil de chaque réforme pour définir et actualiser le contrat social qui lie les agriculteurs à la société européenne ».

En résumé tout va bien, et maintenant approfondissons l'abîme !

Ce mauvais devoir technocratique se structure en trois objectifs autour de trois axes, eux-mêmes à plusieurs branches : un équilibre impossible par construction !

Parmi les enjeux importants identifiés par le Ministre ne figure pas la situation désespérée des agriculteurs. On connaissait bien l'agriculture hors-sol, il conçoit l'agriculture hors-agriculteurs.

Quant aux propositions, c'est un galimatias indigeste de vieilles fausses recettes dont aucune ne traite de la prévention des crises. L'appel aux « nouveaux modèles de production », la réponse aux « défis environnementaux et climatiques » ou encore la « résilience du secteur » révèlent la vacuité d'un projet de fin de règne.

Sur ce dernier objectif de résilience il fait une proposition inédite et inimaginable : la gestion des crises aux frais des agriculteurs ! Notre Ministre a imaginé en plus de l'assurance-récolte qui n'intervient qu'à partir de 30 % de perte « l'épargne de précaution obligatoire ». En clair, nous serions obligés de séquestrer une partie de nos aides les bonnes années (!) pour les débloquer les mauvaises années. Révolutionnaire !

Plutôt qu'une sécurisation de la circulation pour l'accident 0 notre Ministre nous fournit des airbags, des ambulances et, pour les moins chanceux, des corbillards.

Mais une question se pose : y a-t-il eu concertation avec les syndicats ? Pour nous c'est non ; la réaction très critique de la Confédération Paysanne laisse penser qu'elle n'a pas été consultée non plus. Et la FNSEA ? Là, silence… Qui ne dit mot consent ? Pire, est-elle une fois de plus instigatrice et complice ? L'avenir nous le dira.

François Lucas
Vice-président de la Coordination Rurale

LA CR87 FACE AUX « ANTI-VIANDE »

Le 30 avril, alors qu'un collectif anti-viande organisait une manifestation à Limoges, la CR87 a riposté en tenant, au même endroit et au même moment, une contre-manifestation afin de défendre les éleveurs avec, en guise de réponse, un barbecue et une dégustation de viande !

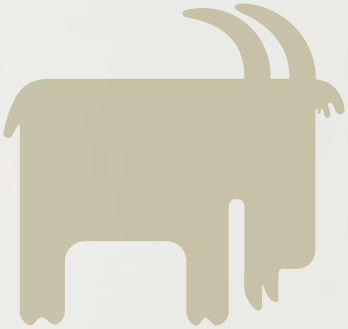

ÇA A FAIT LE BUZZ

Fin avril la CR PACA diffusait un communiqué empreint d'ironie dans lequel elle demandait aux supporters de l'OM d'arrêter de comparer, *via* les pancartes brandies durant les matchs, les joueurs du club aux caprins de la région, expliquant que cela affectait les chèvres.
En réponse, les South Winners (club de supporters) décidaient de vendre les pancartes et récoltaient ainsi près de 4 000 € ; somme que la CR et les supporters ont décidé de remettre à une éleveuse de chèvres de la région afin qu'elle concrétise son projet d'installation !

EN COULISSE...
Comme chaque année, la CR dispose de temps d'antenne sur France Télévisions dans le cadre de l'émission « Expression Directe ». Les tournages des deux premiers films ont eu lieu courant juin en Rhône-Alpes et en Picardie.
Diffusé en septembre, le 1er film pointe du doigt l'absurdité de certaines règles régissant le monde agricole. Le 2nd spot, qui explique notamment le principe de TVA sociale, sera diffusé fin novembre.

De son côté, la FNSEA a consacré son 1er film à la promotion de son opération « les fermes ouvertes ». Contenu syndical : 0 !

échanges

BOIRE DU LAIT C'EST BON, PAS L'PAYER C'EST CON !
L'Organisation des Producteurs de Lait de la CR a tenu à prendre la parole le 1er juin à l'occasion de la journée mondiale du lait :

- un communiqué a été envoyé pour alerter sur la détresse des éleveurs laitiers ;
- un article a été publié sur notre site pour rappeler les bienfaits de cet aliment ;
- les équipes se sont mobilisées, à l'image de la CR Nièvre qui est allée à la rencontre des consommateurs dans une GMS.

rencontres

UN COMBAT EUROPÉEN

Parce que des décisions doivent être prises au niveau européen pour sortir de la crise agricole, la CR des Côtes-d'Armor a rencontré, fin mai, Phil Hogan (Commissaire européen à l'Agriculture). Une rencontre faisant suite à celle organisée le mois précédent par la CR nationale avec M. Siekierski, président de la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen.

FILIERE BEAUJOLAIS

Débattre autour de la crise que traverse le Beaujolais, tel était l'objectif de la réunion organisée le 12 mai dernier par la CR du Rhône en collaboration avec notre section viticole. Merci aux participants !

salons

LES SALONS REGIONAUX

Tous les ans, la CR participe à divers salons régionaux : l'occasion pour les équipes locales de parler des combats et des propositions du syndicat :

la CR Bourgogne Franche-Comté était présente à la 90ème édition de la Foire Comtoise organisée à Besançon les 4 et 5 mai derniers ;

la CR Normandie a participé à la 17ème édition de Bœuf en Fête qui se tenait le 22 mai à Maltot ;

la CR Hauts-de-France était début juin au salon agricole Terres en Fête (Tilloy-les-Mofflaines).

CONFRONTATION EUROPEENNE HOLSTEIN 2016

C'est à Colmar (Haut-Rhin) que l'édition 2016 de ce concours prestigieux de la race Holstein a été organisée les 17, 18 et 19 juin. La CR Alsace a profité de la belle visibilité qu'offre cet évènement européen pour y tenir un stand et faire passer nos revendications en matière d'élevage.

AG de la CR

Un rendez-vous annuel motivant

La CR se réunit en assemblée générale deux fois par an, en juin et en décembre. Pour la 4ème fois, celle du 16 juin dernier s'est déroulée à Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher). Après l'examen du rapport moral et du rapport financier 2015, les participants ont statué sur le budget et les questions d'organisation interne. Les sujets d'actualité ont animé le débat : TAFTA, contrôles PAC, autorisation de transfert de plantations, installation...
Par ailleurs, lors d'une séance de travail organisée la veille, Jean-Daniel Lévy, directeur du Département Politique & Opinion chez Harris Interactive, est intervenu sur le thème du rapport de la société à l'agriculture. Il a tenté de décortiquer un paradoxe apparent : les agriculteurs bénéficient de la part de leurs concitoyens d'une bonne image ; or en même temps, ils sont de plus en plus attaqués par les écologistes intégristes, les vegans et associations de protection de tous poils... Dans ce contexte, M. Lévy a expliqué comment profiter des temps forts de communication, comme les périodes électorales à venir, pour prendre la parole et se faire entendre des politiques, des médias, du grand public et des autres agriculteurs. Motivant !

MALADIES ANIMALES :

LA SANTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉLEVEURS EN EFFET SECONDAIRE ?

FCO et grippe aviaire ont fait l'actualité en 2015 mais aujourd'hui les éleveurs pansent encore leurs plaies : blocage commercial, arrêt de production, chute des prix, mise aux normes obligatoire...

Quand une maladie animale survient, l'État agit rapidement mais sans beaucoup de discernement.
Comme dans de nombreuses situations, les services publics ne s'embarrassent pas d'études préalables, tant ils sont confortés dans leurs choix par les béni-oui-oui de la FNSEA !
Avec l'arrivée des beaux jours, de nouveaux cas de FCO risquent de se multiplier sur le territoire, entraînant inévitablement la création de nouvelles zones réglementées et de nouveaux blocages commerciaux. Mais c'est aussi un véritable casse-tête qui risque de se mettre en place si jamais différents sérotypes sont détectés et que leurs zones de restriction s'entremêlent car en Europe, beaucoup sont présents : Espagne (sérotypes 1 et 4), Italie (1, 2, 4, 16), Hongrie (4), etc. Il faudra alors viser juste pour les vaccins afin de pouvoir commercialiser ses animaux sans compter que les accords commerciaux bilatéraux pour l'export pourraient être remis en cause.
Pour éviter toute nouvelle situation de blocage la France et l'UE doivent obtenir de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) le déclassement de cette maladie. L'État doit être fort sur ce dossier puisqu'il n'est pas en mesure d'assumer la totalité des pertes financières, les dégâts issus des contraintes administratives dépassant largement les conséquences sanitaires sur les troupeaux. Une partie sera prise en charge par le FMSE, qui a dû réaliser un appel à cotisation exceptionnel vers les éleveurs pour remplir ses caisses, alors que dans le même temps l'État ponctionnait 255 millions d'euros dans le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture.

En ce qui concerne la grippe aviaire, la production reprend peu à peu dans le Sud-Ouest et les éleveurs se sont vu proposer des acomptes sur les indemnisations (50 % durant l'été puis probablement 30 % à l'automne). Cependant, ils devront réaliser des investissements importants pour respecter les nouvelles normes de biosécurité alors que dans certains domaines, comme le transport, toutes les zones d'ombre de la propagation de cette maladie n'ont pas encore été levées.

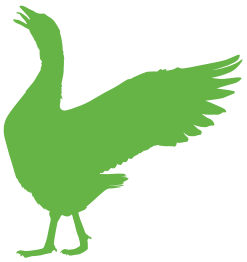

à noter
DANS VOS AGENDAS
La CR y sera !

6, 7 & 8 SEPTEMBRE 2016

Innov'Agri, le grand rendez-vous des nouveautés en matière de matériel agricole se tiendra durant trois jours à Outarville (45).

13-16 SEPTEMBRE 2016

Du 13 au 16 septembre 2016, le SPACE, salon international des productions animales, ouvrira ses portes au Parc des Expositions de Rennes ; l'occasion pour la Coordination Rurale de faire entendre ses revendications aux visiteurs et aux politiques qui se rendront sur place.

21 SEPTEMBRE 2016

C'est à cette date que se tiendra le prochain Festival Non Labour et Semis Direct (NLSD) au Lycée agricole de Courcelles-Chaussy en Moselle.
(plus de détails page 21)

5, 6 & 7 OCTOBRE 2016

La 25ème édition du Sommet de l'élevage aura lieu les 5, 6 et 7 octobre 2016 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Concours, présentations animales, colloques et conférences ponctueront l'événement, une nouvelle fois marqué par la crise de l'élevage.

Prêts bonifiés MTS-JA : ET APRÈS ?

Le dispositif de prêts bonifiés (PB) à l'installation est en bout de course. Instauré il y a plusieurs années dans un contexte bancaire à fort taux d'intérêt, il ne présente aujourd'hui que peu d'intérêt en matière de bonification.

Attractif uniquement pour les zones défavorisées, le dispositif de PB est de nos jours peu mobilisé par les nouveaux installés. Conséquence : l'utilisation de l'enveloppe allouée se réduit chaque année ; une partie des fonds est ainsi « perdue » par ces jeunes.
Dès 2012, la CR avait interpellé le Ministère sur la nécessité de rénover le dispositif et, après plusieurs années de combat, cette demande semble enfin avoir été entendue. Publié en mai 2015, un rapport interministériel préconisait ainsi la fin de ce dispositif ou la mise en place d'alternatives.
La section Jeunes de la CR réclame un dispositif mixte, avec la possibilité pour le nouvel installé de demander : soit de la bonification de prêt, lorsque son dossier ou sa zone d'installation rend le dispositif attractif ; soit une dotation de trésorerie complémentaire, équivalente au montant de prise en charge d'intérêts.
D'autres syndicats voudraient eux voir les fonds disponibles transférés sur la Dotation Jeunes Agriculteurs pour créer *« un montant de modulation qui pourrait varier en fonction de l'effort de reprise et de modernisation »*. Très sceptique, Joris Miachon (responsable section Jeunes) y voit encore *« une manière de créer un traitement différentiel entre les jeunes installés, alors que tous ont besoin du coup de pouce de l'installation »*.

ILS L'ONT DIT...
NOUS NE SOMMES PAS D'ACCORD

« Le Commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural, Phil Hogan, fait de la simplification de la PAC une des toutes premières priorités de l'UE », **site internet du Conseil européen.**

Alors qu'en France le ministère de l'Agriculture a engagé en 2015 une politique de simplification, tous les agriculteurs qui remplissent leur dossier PAC savent que ces discours politiques ne sont que de l'enfumage ! Aujourd'hui, renseigner TELEPAC est une tâche qui exige de solides connaissances informatiques et qui s'avère périlleuse car, suivant les interprétations, il nous expose à des sanctions qui peuvent mettre en péril nos exploitations lors des contrôles. De ce fait, de nombreux agriculteurs font appel à des services extérieurs (dont le coût varie entre 80 et 150 € suivant les opérateurs) pour assurer la conformité de leur dossier. Vive la simplification !

Bien-être animal :

CEUX QUI EN PARLENT LE PLUS NE SONT PAS LES MIEUX PLACÉS

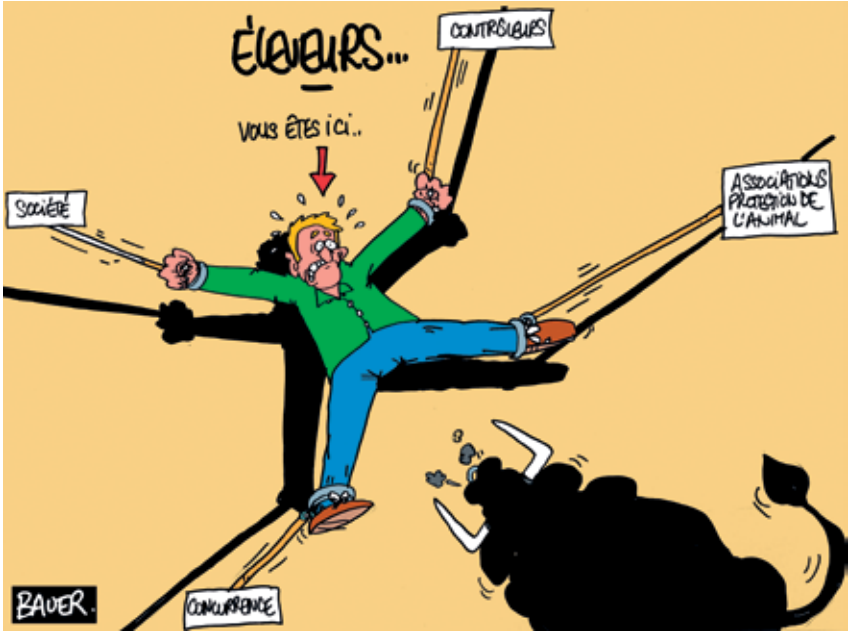

Tout naturellement, au fil des décennies, les pratiques d'élevage se sont adaptées aux demandes sociétales et les rapports se sont modifiés. D'un côté, les consommateurs s'éloignant de plus en plus des lieux de production perdent le lien avec les modes d'élevage – qui évoluent par des innovations techniques, mais aussi pour répondre à des impératifs économiques ou à des évolutions réglementaires – de l'autre, le vendeur doit satisfaire le client final.

Les premiers problèmes apparaissent lorsque l'éleveur ne peut pas répercuter les surcoûts induits par la demande des consommateurs. En effet, bien souvent les achats ne sont pas cohérents avec le niveau des demandes : on veut la meilleure qualité mais on achète au moins cher et sans garantie de norme. Le dialogue se crispe encore davantage lorsqu'une minorité intégriste s'arroge la prérogative de porter l'opinion de l'ensemble de la société. Les vidéos de L214 et consorts ne traduisent pas la réalité de notre métier, tout comme leurs propos ne représentent pas ce que veut la majorité. Par la diffusion de ces images, le but premier de ces associations n'est pas la protection des animaux mais l'arrêt de toutes les activités humaines intégrant des animaux, en premier lieu l'élevage, et comme suite logique le véganisme (ne consommer aucun produit ou service issu des animaux ou de leur exploitation). Leur méthode consiste tristement à stigmatiser les producteurs et plus généralement les filières.

Nos très chères CVO

L'interprofession des semences (GNIS) rivalise d'idées pour remplir les caisses des semenciers, pourtant déjà bien plus fournies que celles des agriculteurs.

Ainsi, une récente extension de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale dans le domaine des céréales à paille impose la reconduction des Contributions Volontaires Obligatoires (CVO) liées à l'utilisation des semences de ferme pour les 3 campagnes à venir. Certes, il n'y a pas d'augmentation mais à la vue des 14,56 millions d'euros annuels prélevés ainsi chez les agriculteurs au profit des semenciers, il y a de quoi être scandalisé !

Les semenciers ont aussi obtenu le droit de demander des cotisations en pseudo compensation des semences de ferme fourragères utilisées par les éleveurs. Le prélèvement de CVO auprès des éleveurs étant difficile à réaliser, le GNIS a donc décidé d'exiger un prélèvement de 75 €/ha sur les aides européennes couplées versées aux producteurs de semences de légumineuses fourragères. La demande qui a été formulée en avril 2016 par le GNIS auprès de ces multiplicateurs de semences est à effet rétroactif pour les aides 2015.

En s'adressant non plus aux utilisateurs des semences de ferme mais aux producteurs de semences certifiées, le GNIS montre le peu de considération qu'il accorde au maillon « agriculteurs ». Il est urgent que ce dernier soit représenté au sein de cette interpro par une autre structure que la FNAMS ; la Coordination Rurale a transmis un courrier en ce sens à Stéphane Le Foll.

DE NOUVELLES RUBRIQUES, UN DESIGN PLUS MODERNE ET PLUS ERGONOMIQUE

LA NOUVELLE VERSION DE NOTRE SITE WEB PERMET UN ACCÈS ENCORE PLUS RAPIDE AUX SUJETS DE L'ACTUALITÉ CHAUDE ET AUX INFORMATIONS SYNDICALES

En plus, il s'adapte automatiquement à la taille des écrans : ordinateurs, tablettes, smartphones !

Rendez-vous sur :

www.coordinationrurale.fr

DANS LA CHASSE AUX PHYTOS, LES AGRICULTEURS SONT LA CIBLE PARFAITE

Entre lobbies phytosanitaires, associations écologistes et État : ils n'ont aucun répit !

PLEIN CHAMP

pour comprendre les enjeux et conséquences de l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Haro

SUR LES PHYTOS !

Les « pesticides », comme ils sont souvent improprement appelés, sont dans le viseur : les lobbies écologistes sont à l'œuvre et les médias se font leur porte-parole.

Des reportages à sensation ravagent l'image de l'agriculture française et le public non averti n'est pas en mesure d'en détecter les nombreuses erreurs. Certes, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques n'est pas sans risque (personne ne prétendra le contraire) mais le rouleau compresseur idéologique ignore tout de notre travail quotidien d'agriculteur.
Certains s'essayent à une estimation des coûts sanitaires et environnementaux engendrés par l'utilisation des produits, avec des montants mirobolants à la clé, mais personne n'ose chiffrer les avantages qu'ils procurent : préservation des rendements, de la santé humaine et animale (prévention des mycotoxines, suppression des adventices toxiques, etc.).

Depuis l'instauration du 1er plan Ecophyto en 2008, l'heure est à la réduction des volumes. En témoigne l'usage du NODU (nombre de doses unité) comme indicateur pour le 2ème plan Ecophyto. Or, il s'agit d'un indicateur purement quantitatif, ignorant que le produit peut être moins toxique et mieux utilisé pour réduire son impact.
Plutôt qu'une réduction du volume, la priorité devrait être une réduction du risque. Mais la France est allée bien trop loin par rapport au cadre posé par la directive européenne 2009/128 (utilisation des produits phyto compatible avec le développement durable) et a ainsi fait le mauvais choix.

Nos responsables politiques devraient pourtant comprendre que le volume utilisé dépend de la pression sanitaire et de la flore indésirable (variant chaque année selon le climat) ainsi que des progrès de la recherche d'alternatives aux produits. Les agriculteurs ne sont ni réticents vis-à-vis des alternatives, ni « addicts » aux produits comme le laisse entendre Greenpeace de façon si insultante. Leur objectif est de veiller au bon développement de leurs cultures face aux maladies, adventices et ravageurs. Lorsque des alternatives efficaces et bon marché seront disponibles, les agriculteurs ne manqueront pas de les adopter. La balle est dans le camp de la recherche !

2e utilisateur

La France, premier pays européen en production agricole, est en volume le 2ème utilisateur européen de produits phytosanitaires (65 000 t), après l'Espagne (69 000 t) et devant l'Italie (49 000 t). Le chiffre fluctue chaque année, en fonction des conditions climatiques.

9e consommateur

Il est vrai que l'agriculture française est en quelque sorte « victime » de sa propre biodiversité, avec une très large palette de productions, sur 28 millions d'ha de SAU. Mais il faut justement relativiser cette consommation en la ramenant à l'hectare : la France n'est alors que le 9ème consommateur en Europe !

Après les décisions... L'IMPASSE !

Face au tollé qui s'élève contre les produits phytosanitaires depuis plusieurs mois, les filières fruits, légumes et grandes cultures sont sous pression. Diméthoate, glyphosate, nicotinoïdes... Qui sera le prochain sur la sellette ?

Néonicotinoïdes - Glyphosate : un pas en arrière pour les agriculteurs

Du côté des grandes cultures c'est encore le flou. Suivant les décisions qui seront prises à l'égard des néonicotinoïdes et du glyphosate, il y aura pour les agriculteurs, un « avant » et un « après ». Ces deux molécules ayant façonné les pratiques agricoles actuelles, leurs retraits ne se feront pas sans conséquence.

La récolte des céréales 2016 va nous rappeler que le contrôle des pucerons à l'automne n'est pas un luxe. Les températures particulièrement clémentes des derniers mois de 2015 ont favorisé la prolifération de ces insectes qui ont introduit des jaunisses nanisantes. Contrairement à ce qui est affirmé par quelques environnementalistes inconscients, les échelonnements des dates de semis ne suffisent pas à contrôler le développement de ces parasites. Sur les cultures d'orge, en l'absence des **néonicotinoïdes,** deux traitements de pyréthrines seront au minimum indispensables à l'avenir. Sur les blés, il en sera très souvent de même. Les objectifs d'Ecophyto s'éloigneront, les abeilles seront-elles en meilleure santé ? Rendez-vous dans un an pour le constater.

Pour le **glyphosate,** les conséquences sont bien pires !

Cette molécule, utilisée depuis les années 80, a constitué dès son arrivée une révolution dans le contrôle des mauvaises herbes. Les premières années, son coût prohibitif l'a limitée aux adventices les plus nuisibles comme les chiendents pour lesquelles il n'existait pas de solution satisfaisante.

Avec l'entrée du glyphosate dans le domaine public, Monsanto a dû lâcher sur les prix et le Round Up, ou plutôt sa déclinaison banalisée, est devenu un des herbicides bon marché. Bien plus efficace qu'un travail superficiel du sol, le glyphosate permet de se débarrasser économiquement et efficacement de tout couvert végétal. C'est pourquoi ce désherbant est devenu la base incontournable des techniques sans labour.

L'incompréhension du retrait de cette molécule vient du fait que le caractère potentiellement cancérogène de ce produit a été annoncé par une instance internationale alors qu'une autre instance européenne l'a démenti. Ce serait l'adjuvant du glyphosate qui aurait été mis en cause suivant certaines instances or, même si un sursis de 18 mois va peut-être lui être accordé, le retrait de ce produit commercial est à l'ordre du jour.

360 grammes de glyphosate sont-ils plus cancérigènes que les vapeurs des 20 litres de gazole utilisés pour un hectare de travail du sol ? Voici l'équation à laquelle devront répondre les législateurs... A moins que nos chers environnementalistes ne suggèrent que les agriculteurs n'en reviennent au travail du sol avec les chevaux ou les bœufs !

Cas du diméthoate : DEUX VISIONS S'OPPOSENT

La fin du diméthoate a sonné courant février lorsque l'Anses* a décidé de retirer du marché tous les produits phytosanitaires à base de cette matière active, qui permettait notamment de lutter contre *Drosophilia suzukii.* Un véritable coup de massue pour de nombreuses espèces de fruits (cerise, pêche, raisin, tomate...) attaquées par cette petite mouche se reproduisant très rapidement et n'ayant aucun prédateur naturel connu en Europe.

**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*

Françoise Weber, directrice générale adjointe aux produits réglementés de l'Anses

« Depuis le 1er juillet 2015, l'Anses s'est vue confier les autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture et adjuvants. Elle a aussi été chargée de la mise en place du dispositif de surveillance des effets de ces produits sur la santé humaine, la faune, la flore et l'environnement. Lors de l'évaluation des demandes d'AMM, une grande attention est apportée à la sécurité sanitaire des produits, tant pour les applicateurs que les consommateurs ou l'environnement. Dès lors que le risque est trop important, l'Anses ne peut délivrer ou maintenir l'AMM. Cela a été le cas des produits à base de diméthoate dernièrement.

Nous n'ignorions pas les difficultés techniques créées par cette décision, mais au regard des données dont nous disposions, il n'était pas possible de faire courir des risques considérés comme inacceptables aux travailleurs, aux consommateurs et à l'environnement. »

Serge Desestret, producteur de cerises en Ardèche

« L'année dernière, le traitement au diméthoate me coûtait 50 €/ha pour une couverture efficace contre *Drosophilia suzukii.* Aujourd'hui, non seulement le protocole préconisé par mon fournisseur coûte 500 €/ha, mais en plus le résultat n'est pas assuré et ma faune auxiliaire sera totalement détruite. Les produits restants ne sont pas neutres pour notre environnement. Je ne comprends pas que l'on puisse supprimer un produit dangereux à 1 passage pour le remplacer par des produits un peu moins dangereux à 6 passages ! Est-ce vraiment plus sain ? Ce qui est certain, c'est que je ne vais pas appliquer ce protocole de remplacement. Je vais essayer de contenir le ravageur, et si cela se passe mal, j'arrêterai la production de cerises. »

Dès le début, la CR s'est opposée au retrait de cette matière active rappelant qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun autre produit aussi efficace pour lutter contre ce ravageur ; alors cessons de dire le contraire aux consommateurs car aujourd'hui toute une filière est dans l'impasse ! Pour éviter les distorsions de concurrence, la France a décidé d'interdire l'importation de cerises fraîches traitées au diméthoate : une mesure logique qui ne s'applique pourtant pas à tous les produits...

Carton rouge…

… aux associations écolos : nos faux sauveurs !

Où sont les associations environnementalistes lorsque les agriculteurs demandent aux autorités de renforcer la régulation et le contrôle des végétaux importés afin d'éviter l'introduction de ravageurs sur notre territoire ? L'utilisation des produits phyto ne serait pas aussi répandue si elles étaient aussi virulentes envers le manque de contrôles qu'elles ne le sont envers les agriculteurs. Alors, à qui la faute ? Les agriculteurs doivent protéger les cultures pour nourrir la population : ils n'ont pas le choix !

… aux commerciaux en phytos et leurs conseils à prendre avec des pincettes

Vendre les produits et prodiguer les conseils d'utilisation qui vont avec. Telle est la mission des technico-commerciaux qui vendent les produits phytosanitaires. Attention tout de même à ne pas oublier la seconde partie de leur intitulé : « commerciaux » !

Alors que la volonté de l'agriculteur est de réduire le coût de son traitement, tout en garantissant son efficacité, celui des distributeurs est de faire la meilleure marge commerciale. C'est pour quoi, aujourd'hui en France, les produits génériques offrant souvent un excellent rapport qualité-prix ne sont pas encouragés par les distributeurs. Le choix de la dose est le critère qui permet de réduire le coût du traitement mais entre la dose homologuée derrière laquelle peut se retrancher un commercial et la dose appliquée, il peut y avoir une très grande marge ! La démarche du conseil qui s'abrite vers la garantie de réussite prend en considération un dosage de confort qui ne va pas dans l'intérêt de l'agriculteur.

… à l'État et ses décisions qui manquent de cohérence

Le cas du diméthoate est une chose mais aujourd'hui bien d'autres produits interdits en France continuent d'être utilisés à l'étranger sans que l'importation des produits agricoles traités soit interdite. Une distorsion de concurrence de plus à laquelle doivent faire face les agriculteurs français.

… aux (fausses) bonnes idées dont on attend impatiemment les conséquences

Issu d'Ecophyto, le dispositif des Certificat d'Economie de phytosanitaires (CEPP) qui sera installé à partir de juillet 2016, imposera aux distributeurs de produits la mise en place d'actions auprès des agriculteurs dans le but de réduire la consommation de phytos. Les CEPP ne portent pas

sur une obligation de résultat mais sur une obligation de moyens. Les distributeurs qui n'auraient pas conduit suffisamment d'actions, en vue de réduire de 20 % leurs ventes de produits, seraient taxés sur la base du chiffre d'affaires réalisé en trop. D'après le Ministère, l'agriculteur ne devrait pas être touché par ce dispositif mais en réalité les distributeurs n'accepteront certainement pas une baisse de leurs revenus sans en répercuter le coût sur le prix de vente des produits. Qui devra alors payer l'addition ?

... aux conséquences de cette campagne de diabolisation

Depuis quelques mois, nous assistons à de nouvelles restrictions à l'épandage *via* la mise en place de divers arrêtés préfectoraux destinés à la fois à protéger les personnes vulnérables et à limiter les nuisances sonores. Des initiatives « personnelles » commencent également à voir le jour : il y a quelques semaines le maire de Saint-Jean (commune de Haute-Garonne) décidait ainsi de repousser les « pesticides » à 50 mètres des habitations. Une surenchère de dispositifs qui laisse une marge de manœuvre infime à l'agriculteur pour réaliser les traitements indispensables à la bonne santé de ses cultures.

Alors qu'aujourd'hui les agriculteurs endossent le rôle de coupables parfaits, la Coordination Rurale rappelle qu'ils contribuent eux aussi à la recherche de produits alternatifs. En payant une redevance importante pour pollution diffuse sur leurs achats de produits phytos, les agriculteurs participent activement au financement du plan Ecophyto. Ainsi, ce sont près de 70 millions d'euros qui sont dégagés tous les ans pour les promoteurs du plan de restriction des phytosanitaires : une véritable manne pour la recherche !

Aller plus loin !

A tort, on considère bien souvent que l'agriculteur a toute latitude quant aux quantités de produits phytosanitaires à utiliser. Cependant, d'autres facteurs que son bon vouloir entrent en jeu, en particulier les conditions climatiques. Non seulement ces dernières conditionnent fortement les attaques parasitaires, les maladies ou la présence de mauvaises herbes, mais en plus elles sont d'une importance majeure pour la réussite (ou l'échec) du traitement (température, écart jour/nuit, vent, humidité du sol, etc.).

Au-delà de la disponibilité des molécules, les conditions d'épandage sont de plus en plus restreintes. Pour la CR, il est temps de retrouver le chemin du bon sens. Si la France souhaite que son agriculture reste performante en qualité comme en quantité, il s'agit de revenir au réalisme en stoppant la surenchère réglementaire sur les produits. En outre, il est plus qu'urgent de réformer le système des autorisations de mise sur le marché en les réalisant à l'échelle européenne, afin de ne plus soumettre les agriculteurs français à une distorsion insupportable de concurrence, au sein même de l'Europe.

point de vue

JOSEPH MARTIN

La crise du lait est une triste réalité qui rattrape les éleveurs...

C'est bien connu, il faut une sacrée dose d'optimisme et de volonté pour faire ce métier. S'ajoutent à cela la passion, le savoir et la technicité : des éléments indispensables à la réussite.

Depuis ma tendre enfance, j'ai baigné dans cet environnement de performance et d'esprit d'entreprise. C'est sans regret que je m'attarde sur le passé, mais les crises successives et l'âge ont changé mon regard sur le présent et m'amènent à m'interroger sur la façon d'aborder l'avenir.

Les liens que j'ai tissés avec beaucoup de collègues et les échanges que j'ai eus avec eux m'ont convaincu de m'engager dans le syndicalisme et de rejoindre la Coordination Rurale pour défendre ensemble notre métier.
Pour cela, il est essentiel de rester soudés, et plus encore en période de crise. Il faut essayer de trouver un équilibre entre réussite personnelle et collective, et ne pas céder à l'individualisme, pourtant tentant dans un environnement ultra libéral tel que le nôtre. La nécessité collective s'impose pour redonner de la valeur à notre lait, dont plus personne ne connaît le juste prix, y compris nos coopératives.

> Au niveau européen, j'ai le sentiment que le potentiel de production a été sous-estimé et que nos décideurs sont totalement déconnectés de la réalité.

Si je me suis engagé dans le syndicalisme c'est aussi parce que je pense qu'il faut faire entendre nos revendications au plus haut niveau ! Même si elle est décriée, je reste persuadé que c'est bien par la démocratie représentative que l'on peut faire avancer nos propositions et faire évoluer les politiques. Une évolution plus que nécessaire car, depuis 30 ans, les politiques successives n'ont cessé de faire profiter d'autres maillons de la filière des gains de compétitivité et de nos efforts.

Nous subissons une profonde crise laitière pourtant nos politiques restent toujours aussi passifs. La fin des quotas a démontré qu'aucun outil de régulation efficace n'avait été prévu alors que nous les avions alertés sur les risques que nous encourrions. Allez-vous finir par nous écouter messieurs les ministres et autres commissaires européens ? Nous voulons des prix ! Faut-il continuer à manifester inlassablement pour obtenir gain de cause ?

Faut-il que chacun propose un prix à hauteur de ce dont il a besoin ? Ou faut-il tout simplement créer les conditions qui nous le permettent ?

Alors oui, en France, les réunions de crise se multiplient mais on se rend vite compte que les décisions qui en résultent sont impulsées par des lobbyistes de la FNSEA dont la seule ambition est de nous pousser à gagner en compétitivité en nous écrasant les uns les autres... On finit par s'apercevoir que ce petit jeu se fait avec de gros joueurs qui ont finalement bien caché leur jeu !

Au niveau européen, j'ai le sentiment que le potentiel de production a été sous-estimé et que nos décideurs sont totalement déconnectés de la réalité. Je ne peux pas croire autre chose lorsque j'entends le Commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan, dire : *« je ne crois pas que les agriculteurs produisent pour un prix inférieur à leurs coûts de production. Ils le disent, mais jusqu'ici, ils continuent à produire* ! »
Comment résoudre la situation lorsque l'analyse est biaisée à ce point ? Comment arriver à négocier de nouvelles orientations lorsque certains acteurs ne jouent pas le jeu ? L'Europe d'aujourd'hui est une vraie tour de Babel. Et pourtant, c'est bien d'une vision et d'une unité européennes dont on a besoin !

La régulation des marchés pour un équilibre de l'offre et de la demande est la seule solution durable pour la prise en compte de nos coûts de production. L'OPL de la CR a vu juste en adhérant dès le début à l'European Milk Board. En défendant un projet pour l'Europe, nous défendons un projet pour la France, nous défendons ensemble notre avenir.

Techniques Culturales Simplifiées :

DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES QUI GAGNENT DU TERRAIN !

Les TCS… Alors qu'il y a quelques années cet acronyme ne parlait qu'à une poignée de céréaliers, la démarche séduit aujourd'hui de plus en plus d'agriculteurs. Pratiquées sous des formes diverses allant du semis classique avec un travail du sol superficiel, au semis direct caractérisé par une absence totale de travail de la terre, les TCS toucheraient déjà plus d'un million d'hectares en France.

En quelques mots, les TCS c'est…

3 principes : arrêt du labour et simplification du travail du sol ; rotation et diversification des cultures ; couverture permanente du sol.

1 objectif : conserver, améliorer et gérer au mieux la fertilité des sols.

Avec des rendements équivalents à un système conventionnel, des économies en énergie, en mécanisation et main-d'œuvre, ce changement, s'il est profitable, n'est pourtant pas si simple à mettre en place. Plus techniques que le labour, les TCS demandent des connaissances pointues et répondent avant tout à un état d'esprit.

… UNE PRATIQUE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

A la tête d'une ferme céréalière dans la Nièvre depuis 1994, Lydie Deneuville s'est d'emblée tournée vers l'agriculture de conservation. Sa conception est de mettre continuellement au point des méthodes plus respectueuses de la nature, qui ont pour objectif d'améliorer la santé de son sol, de ses cultures et de réduire la consommation de ses intrants. Sa démarche est en permanence guidée par l'observation du sol, de la nature et de ses expérimentations. « *Pour que mon sol soit fonctionnel, je dois le respecter, veiller à sa santé, son équilibre et c'est fascinant de constater l'incroyable influence de la biodiversité d'un sol vivant sur l'évolution de mes cultures. Je suis complètement rassurée d'atteindre l'objectif que je m'étais fixé au départ et de transmettre un outil sensationnel à la génération suivante* ».

... UN CONCEPT REPOSANT SUR LE PARTAGE DE CONNAISSANCES

Agriculteur depuis 20 ans, Franck Bailly produit l'alimentation de ses vaches en appliquant les principes des TCS. C'est donc tout naturellement qu'en plus d'être producteur de fromage ce Jurassien a endossé, il y a 11 ans, le rôle de président du Festival de Non Labour et Semis Direct organisé par la CR.

« C'est par soucis agronomique, environnemental et économique que je suis passé aux TCS en 1999. Au début, j'ai été envahi de brome et c'est seulement après avoir suivi les conseils d'un technicien agricole que j'ai pu stabiliser le système. Dans ce domaine, le partage de connaissances est essentiel : il faut parfaitement maîtriser son sujet pour pouvoir arriver aux résultats escomptés. C'est en cela que le NLSD prend tout son sens : il permet d'échanger et de s'informer ».

... UN FESTIVAL CONVIVIAL ET ENRICHISSANT

Nécessitant une excellente maîtrise des adventices et des techniques de traitement phytosanitaire, l'apprentissage des bons gestes, qui nécessite parfois quelques années, est essentiel pour assurer un bon fonctionnement du système.
Ainsi, ce qui était à la base un pied-de-nez au Concours de Labour organisé par le syndicat majoritaire est aujourd'hui devenu un événement annuel incontournable pour les « TCistes » et « SDistes » !
Chaque année, depuis 17 ans, le NLSD s'installe dans une région différente et accueille des acteurs régionaux, nationaux et internationaux reconnus dans le domaine.
Partage de savoir-faire, retours d'expériences, présentation du nouveau matériel... Cette journée est l'occasion d'échanger entre agriculteurs, techniciens et constructeurs sur la mise en œuvre de ces différents systèmes afin d'avancer de manière raisonnée. Organisé dans des lycées agricoles, le NSLD permet également aux agriculteurs de demain de découvrir ce concept et ses innovations.

... UNE NOUVELLE VISION DE L'AGRICULTURE

Il y a un an, le NLSD posait ses valises le temps d'une journée dans le lycée agricole de Cibeins à Misérieux (01). Un lieu qui n'était pas choisi par hasard : l'établissement conduisait alors sa 2ème campagne « maïs » en strip-till sur 5 ha, dans le cadre de sa transition agro-écologique, et localement plusieurs agriculteurs mettaient en œuvre des TCS.
Au-delà de l'échange de connaissances et de l'accès, pour les jeunes, à des conférences et démonstrations de qualité, cet événement fut une vraie expérience pour l'exploitation agricole du lycée, comme l'explique Brigitte Ringeval, enseignante en agronomie au lycée : *« le Festival NLSD a levé certaines réticences culturelles chez quelques enseignants et salariés, et il a confirmé nos choix (25 ha engagés aujourd'hui) et notre participation aux rencontres et échanges de réseaux locaux d'agriculteurs impliqués dans les TCS »*. Aujourd'hui, des activités pédagogiques sont d'ailleurs proposées aux étudiants de Cibeins sur les thématiques technico-économiques et agro-écologiques liées au strip-till.

Vous souhaitez vous lancer ou vous perfectionner ?

Le Festival NLSD 2016 se tiendra le :
Mercredi 21 septembre au **Lycée agricole de Courcelles-Chaussy (57530)**
Il répondra certainement à toutes vos interrogations grâce à ses différents pôles :

- expositions et démonstrations de matériels de techniques culturales simplifiées et semis direct ;
- présence des professionnels régionaux de l'agriculture durable ;
- conférences animées par des experts régionaux, nationaux et internationaux.

Plus d'informations sur : www.nlsd.fr

PUBLICITÉ

INTERFEL MET À DISPOSITION DE NOUVEAUX DOCUMENTS D'INFORMATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Interfel a réalisé une nouvelle collection de documents d'information à destination du grand public à travers plusieurs thématiques afin de favoriser la consommation de fruits et légumes frais. Les plus grands comme les plus petits peuvent bénéficier de conseils pratiques, d'idées de recettes et des éléments d'informations sur la filière des fruits et légumes frais.

Le livret

LES FRUITS ET LÉGUMES DU CHAMP A L'ASSIETTE

Ce document destiné aux enfants explique de manière ludique le parcours des produits, de leur production jusqu'à l'arrivée dans leur assiette.

Le livret

PETIT-DEJEUNER

Conçu en deux déclinaisons, l'une pour les enfants et l'autre pour les plus grands, ce livret sensibilise sur l'importance du premier repas de la journée à consommer avec des fruits et légumes frais.

Le livret

BIEN MANGER, C'EST QUOI ?

Illustré avec les mascottes Frutti & Veggi, désormais bien connues des enfants, ce document explique les bases d'une alimentation saine et équilibrée, pour bien se nourrir et rester en pleine forme.

Le livret

FAIRE AIMER LES FRUITS ET LEGUMES AUX ENFANTS

Ce document, à destination des parents et des éducateurs, propose des idées concrètes et pratiques pour aider les enfants à intégrer davantage de fruits et légumes dans leur alimentation.

Le livret

L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE, C'EST QUOI ?

À destination des adultes, ce livret offre le plein de conseils afin d'adopter les bons réflexes alimentaires au quotidien.

Pour en savoir plus : www.lesfruitsetlegumesfrais.com

Contact :
Interfel - Association interprofessionnelle des fruits et légumes frais
19, rue de la Pépinière – 75008 Paris
Tél. : 01 49 49 15 15 - Fax : 01 49 49 15 16

les fruits et légumes frais
Interfel

LA SAFER :

un acteur du monde agricole aux pratiques ... étonnantes !

Outre les quelques procédés dénoncés par la Cour des Comptes en 2014, d'autres pratiques « étonnantes » des SAFER méritent toute la vigilance des agriculteurs. Zoom sur trois d'entre elles...

La promesse de vente faite à la SAFER

Afin de mettre la main sur du foncier, la SAFER propose aux exploitants, notamment proches de la retraite, de signer une promesse de vente à son profit. Ainsi, le propriétaire s'engage à vendre ses terres à la SAFER lorsque celle-ci aura trouvé un acquéreur dans un délai donné. La promesse de vente est un acte lourd puisque durant ce délai – qui peut être long – le propriétaire ne peut pas vendre ses biens à un autre acquéreur. Il accorde de fait une exclusivité à la SAFER.

Attention : le fait de vendre à un tiers ou même de louer les terres durant le délai d'option sont des actes de nature à engager la responsabilité du vendeur que la SAFER n'hésite pas à traduire en justice.
De plus, si la SAFER trouve un acquéreur qui ne convient pas au vendeur, ce dernier ne peut pas s'opposer à la vente.
Un tel engagement n'est pas un acte anodin. Il convient donc d'être vigilant, voire de demander conseil, avant de signer.

La préemption assurée de la SAFER

Lorsqu'un propriétaire vend ses terres, le fermier peut considérer que le prix est trop élevé sans souhaiter pour autant saisir le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux afin de garder des relations cordiales avec son bailleur. C'est pourquoi, la SAFER propose un service payant au fermier (ex : environ 600 € HT de frais de dossier en région Auvergne-Rhône-Alpes) où elle s'engage à préempter les biens et à les lui attribuer. Cependant, au moment de la conclusion de cet accord, la SAFER est dans l'incapacité de fournir le prix d'attribution au fermier.
Cette solution est dès lors incertaine puisque le propriétaire-vendeur pourra contester devant le tribunal le prix proposé par la SAFER et retirer son bien de la vente si le prix fixé par le juge ne lui convient pas. Le fermier aura alors payé un service... pour rien !
Pour que la SAFER puisse user de son droit de préemption, cela nécessite que le fermier ait préalablement renoncé au sien. Ainsi, le fermier se dépossède d'un droit important au profit de la SAFER qui ne peut pas, de fait, assurer la réussite de l'opération envisagée.

La SAFER n'est pas toujours bien informée sur ses dossiers

Nous pourrions penser que la SAFER qui attribue des terres connaît parfaitement les lieux et surtout, a fait toutes les vérifications nécessaires relatives au droit de propriété du vendeur. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas : un viticulteur du sud de la France en a fait l'amère expérience ! Le jour de la signature de l'acte de vente il a découvert qu'une partie des vignes qu'il devait acheter était située sur un chemin communal.
La mairie a finalement accepté de céder ce chemin et heureusement car, pour acheter les terres, l'exploitant avait débloqué un prêt et payé les frais bancaires afférents. Cependant, l'opération ayant longuement traîné, le viticulteur a connu une période d'incertitude et a perdu beaucoup de temps, au détriment de son exploitation, pour régler la situation.

Nous vous invitons donc à être vigilant lors d'opérations impliquant la SAFER.

Agriculteur ou militaire ? Le cœur d'Eric Lavoine a longtemps balancé. Après plusieurs années durant lesquelles il a combiné les deux, Eric a finalement tranché pour se consacrer à 100 % à l'agriculture. Céréalier dans la Somme, il cultive aujourd'hui des céréales, du lin, des protéagineux, des endives et pommes de terre ; mais cet hyperactif ne s'arrête pas là !

Agriculteur passionné et militant syndical déterminé, Eric Lavoine est un homme de caractère toujours prêt à rendre service. La combativité et la solidarité sont ses moteurs.

GRANDE GUEULE AU GRAND CŒUR

Pourquoi vous êtes-vous lancé dans le syndicalisme ?

Pour défendre ma profession principalement mais pas uniquement. J'ai un très fort tempérament et je pense que mon engagement syndical me permet d'exprimer mon côté « batailleur ». Il est vrai que la modération n'est pas mon fort et que la vie n'est pas toujours facile aux côtés de la « tempête tropicale » que je suis. Pour autant, j'essaye de mettre à profit toute cette énergie et aujourd'hui je ne suis plus seulement adhérent, je m'implique encore davantage en étant administrateur et trésorier de ma CR régionale.

Vous vous engagez encore au-delà des missions propres à vos fonctions…

Effectivement, j'anime en plus des réunions techniques ayant essentiellement trait à l'environnement.

J'ai développé chez moi des principes audacieux qui permettent de récolter plus avec moins d'intrants que la moyenne (fertilisation P et K organique, travail du sol minimum pendant les périodes d'activité de la microfaune, etc.) et je partage mes connaissances bénévolement à l'occasion de réunions toujours très conviviales.

Votre passion pour l'agriculture vous a amené à créer un forum sur le sujet. De quoi s'agit-il ?

Le forum a été créé en 2009 par plusieurs agriculteurs, aujourd'hui nous sommes 4 à le gérer : un Breton, un Bourguignon, une Occitane et moi-même. ACE (Agriculture Convivialité Environnement – www.agri-convivial.com) c'est un peu le canard enchaîné de l'agriculture ou encore le bistrot des laboureurs du 21e siècle ! Il permet de casser l'isolement, la solitude et puis il y a de grandes amitiés qui se sont nouées.

Vous l'avez dit, vous avez un très fort tempérament. Pourtant avec ACE vous devez parfois jouer le rôle de modérateur.

C'est paradoxal mais c'est bien le cas ! A l'instar de la société actuelle, tout n'est pas toujours tout rose sur le forum, nous ne sommes pas dans le pays des bisounours ! Il y a donc parfois des accrochages et je dois alors endosser à mon tour le rôle de shérif pour canaliser les choses, faire respecter la charte de bonne conduite et conserver l'esprit convivial d'ACE.

Le goût du partage et de l'entraide… C'est aussi un aspect de votre caractère.

J'aime rendre service. Depuis des années j'aide une dizaine d'agriculteurs à remplir les déclarations PAC. Ça a commencé par un ou deux, puis le bouche-à-oreille a fait le reste. Du coup, chaque année je vais en formation pour être « zéro défaut » !